

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de Saint Laurent de la Salanque

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T36/2019

Réglementant temporairement le stationnement et la circulation de tous les véhicules automobiles

Le Maire de la commune de TORREILLES.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3.

VU le code de la route et notamment l'article R.412-28.

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5.

VU la manifestation organisée du **samedi 27 avril 2019, 08h00 au dimanche 28 avril 2019, 20h00** sur le site de Juhègues, à l'occasion des FLORALIES.

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer la sécurité des piétons et qu'il convient dès lors, de réglementer la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles est interdit :

Du samedi 27 avril 2019, 08h00 au dimanche 28 avril 2019, 20h00 Sur le chemin de Juhègues allant de la chapelle à la rue des Camélias, dans les deux sens.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous les véhicules automobiles est interdit :

Du samedi 27 avril 2019, 08h00 au dimanche 28 avril 2019, 20h00 Sur la voie longeant l'Agly et reliant l'avenue Maréchal Joffre.

ARTICLE 3 : L'accès (aller et retour) à la chapelle de Juhègues et de son aire festive à l'occasion des Florales se fera pour les automobilistes, en empruntant la voie longeant l'Agly et reliant l'avenue Maréchal Joffre.

ARTICLE 4 : Des panneaux de signalisation concrétiseront les prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : La police municipale de TORREILLES, le commandant de brigade de la gendarmerie de Saint Laurent de la Salanque et toute personne habilitée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à TORREILLES, le 8 avril 2019
Po/le maire et par délégation,
L'adjoint délégué à la sécurité

Geoffrey TORRALBA

